

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres présents : 20

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Date de la convocation

04/06/2024

Date d'affichage

05/06/2024

Objet de la délibération n° 38-2024

Finances Locales – Renforcement et extension de réseau d'eau potable chemin Abéouradou secteur d'en Caravelles – Convention relative aux modalités de financement ente RESEAU31 et la commune

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. ROMERO, C. PAVAILLER, A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO, E. UMUTESI, C. CLERGEAU F. ESTEVES, JC MALTHE, JF MULLER, O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE, I. CERE, JC. LAPASSE H. DUTKO.

Absents excusés

A. CIERCOLES D. DOUMERC, S. PRADELLES, A. TAHRI M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER, M. PLANA

Pouvoirs

A. TAHRI à P. PLICQUE ; S. PRADELLES à JP. CULOS

Mme Aurélie SECULA a été nommée secrétaire

Délibération n° 09

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les réseaux de distribution d'eau potable existant chemin d'En Caravelles sont insuffisants pour satisfaire les nouveaux besoins projetés d'urbanisation future de ce secteur. Les travaux liés à ces nouvelles constructions n'ont pas un caractère d'intérêt général et ne sont pas intégrés au PPI de Réseau 31. Aussi, ils viennent déséquilibrer et impacter la prospective tarifaire du syndicat et engendrent une hausse non prévue des tarifs à l'utilisateur.

De plus, il est précisé que le réseau actuel est impacté par les travaux liés au tracé de la future autoroute A69 avec un coût de déviation nécessaire et obligatoirement pris en charge par le constructeur ATOSCA d'un montant de 46 484.14€ HT.

La Commune demande également d'apporter la défense incendie sur le secteur. Ainsi, après étude de différents scénarios il a été retenu comme la solution la plus pertinente de désaffecter la conduite impactée par l'autoroute et de réalimenter le secteur via un autre réseau grâce à un renforcement et une extension du réseau d'eau potable situé chemin Abéouradou. Ces travaux consistent à réaliser un renforcement d'eau potable sur 65 ml avec surdimensionnement sur 430 ml en 90 mm et pose d'un poteau incendie. L'ensemble de l'opération s'élève à un montant de 98 366.54€ HT. ATOSCA prendra en charge le coût du dévoiement de la conduite pour un montant de 46 484.14€ HT et la conduite impactée par l'autoroute sera ainsi désaffectée.

Ainsi, le montant restant à répartir selon les modalités techniques classiques validées en CT9 entre Verfeil et Réseau 31 est donc de 51 882.40€ HT défini dans la présente convention avec la Commune selon les prises en charge suivantes :

- Réseau31 : 28 775.55€ HT
- Verfeil : 23 106.85€ HT soit 27 728.22€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE la convention relative au renforcement du réseau d'eau potable telle qu'annexée à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire dont ladite convention.
- PRECISE que le montant de la dépense soit 27 728.22€ sera imputé au compte 204 en tant que subvention d'équipement à Réseau 31, cette somme ne sera pas amortie conformément à la M57 qui laisse cette possibilité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

